

Révision du réseau transeuropéen de transport : adoption d'un jalon majeur pour la mobilité en Europe et en Grand Est

La Région Grand Est accueille favorablement l'adoption, ce jour, par le Parlement européen du règlement révisé sur le Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T), étape importante dans l'adaptation des infrastructures de transports. Elle regrette toutefois cependant fortement la non-inscription des liaisons ferroviaires transfrontalières Haguenau-Rastatt et Colmar-Freiburg au réseau.

Le RTE-T : un enjeu majeur pour les mobilités en Europe et en Grand Est

Le Grand Est est au carrefour des grands axes européens, que ce soit pour le transport de voyageurs ou de marchandises. Cette révision revêt donc une importance stratégique, pour plusieurs raisons :

- Quatre corridors européens traversent le territoire régional - Rhin-Danube, Mer du Nord-Méditerranée, Atlantique, Rhin-Alpes ;
- cinq agglomérations (Strasbourg, Mulhouse, Metz, Nancy, Reims) sont identifiées comme des nœuds urbains, des lieux de passage clés pour les passagers et les marchandises, ainsi que plusieurs ports régionaux.

Le Réseau Transeuropéen de Transport constitue le socle de la connectivité européenne visant à faciliter la connexion entre les réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux, ainsi que les ports et les aéroports. Sa réalisation s'appuie sur le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), pour cofinancer les grands projets territoriaux en région, comme par exemple, l'électrification de la Ligne Paris-Troyes, la mise aux normes de lignes ferroviaires pour favoriser le déploiement du fret ou encore la rénovation du site éclusier de Gamsheim, ainsi que les travaux de la liaison Seine-Escaut.

La Région déplore cependant l'absence des liaisons Haguenau-Rastatt et Colmar-Freiburg

Si la ligne Givet-Dinant figure bien sur les cartes du réseau RTE-T, la Région Grand Est regrette néanmoins fortement la non-inscription des liaisons ferroviaires Haguenau-Rastatt et Colmar-Freiburg, communément appelées « Missing Links » (liaisons manquantes), au sein du réseau RTE-T.

Elles n'ont pas été retenues, en raison de l'absence de consensus entre l'ensemble des co-législateurs lors de l'adoption du compromis final sur le texte.

Malgré cette décision, et pleinement convaincue de l'intérêt et de la pertinence de ces liaisons, la Région Grand Est ne peut se résoudre à abandonner le dossier de ces lignes, et continuera de porter le sujet auprès des Gouvernements et des Institutions européennes.